



Les trois dernières années ont été un point tournant des relations entre le gouvernement du Québec et les municipalités de toutes les régions. On assiste à la plus grande décentralisation des pouvoirs de l'histoire municipale.

« Avec la nouvelle stratégie, nous avons fait évoluer le modèle de gouvernance régionale afin d'assurer une meilleure concertation des élus municipaux. Il s'agit d'une véritable mobilisation des acteurs en région. »

– Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal

DES PRIORITÉS CIBLÉES PAR LES RÉGIONS

Au terme d'une tournée de consultation, il a été clairement reconnu que les élus municipaux étaient les mieux placés pour déterminer les priorités de leur région et les projets à mettre en œuvre pour assurer l'occupation et la vitalité de leur territoire. En effet, ce palier de gouvernance constitue celui le plus proche des citoyens et de leurs besoins. Ainsi, avec la nouvelle stratégie, le gouvernement alignera ses actions sur les priorités ciblées par les acteurs régionaux pour assurer des interventions mieux adaptées aux besoins des régions.

Le temps où Québec décidait des grandes stratégies partout sur le territoire est terminé. Dans un exercice de mobilisation sans précédent, c'est maintenant aux régions d'établir leurs priorités et de trouver des pistes de solution. Les régions ont maintenant voix au chapitre. Les élus régionaux pourront désormais prioriser des projets issus de leur communauté.

Exemple 1 : En **Chaudière-Appalaches**, on veut notamment « maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable ».

Exemple 2 : L'une des priorités de l'**Abitibi-Témiscamingue** est de « favoriser et de soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région ».

Exemple 3 : L'**Outaouais** se donne entre autres comme priorité de « favoriser la création d'entreprises et la culture entrepreneuriale tant en milieu rural qu'en milieu urbain ».

DES MOYENS EFFICACES POUR LES RÉGIONS

En parallèle, le gouvernement du Québec a adopté trois projets de loi ambitieux visant à reconnaître que les municipalités sont de réels gouvernements de proximité et à accorder officiellement à Montréal son statut de métropole et à Québec celui de capitale nationale.

« Avec la Stratégie, nous travaillerons ensemble à assurer l'occupation et la vitalité de nos territoires en élaborant des projets durables qui répondent aux défis propres à chacune de nos régions. Fini le « mur à mur » !

Bâtissons ensemble un nouveau Québec ! »

– Philippe Couillard

Premier ministre

Ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le gouvernement du Québec a aussi mis en place le Fonds d'appui au rayonnement des régions, le Fonds de développement économique de Montréal ainsi que le Fonds de la région de la Capitale-Nationale en complément du Fonds de développement des territoires. Ceux-ci permettront aux élus municipaux et régionaux de développer et de soutenir des projets structurants qui contribueront à maximiser la mise en valeur du potentiel de leurs communautés. Mentionnons que ces fonds peuvent se conjuguer aux autres programmes gouvernementaux qui agissent partout au Québec et accroître l'effet de levier sur l'occupation et la vitalité des territoires.

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Fonds d'appui au rayonnement des régions	30 M\$	45 M\$	60 M\$
Fonds de développement économique de Montréal	10 M\$	20 M\$	30 M\$
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	15 M\$	17 M\$	19 M\$
Fonds de développement des territoires	100 M\$	105 M\$	115 M\$
Total	155 M\$	187 M\$	224 M\$
Total 2017-2020		566 M\$	



UNE MEILLEURE CONCERTATION

L'évolution du modèle de gouvernance régionale assurera ainsi une meilleure concertation des élus régionaux et une prise de décision qui se rapproche des citoyens. Les ministères et organismes gouvernementaux adapteront leurs actions de façon à répondre aux priorités des régions. Leurs interventions seront inscrites dans des plans d'action qui devront être rendus publics d'ici mars 2018. Ces derniers seront ensuite regroupés dans un plan d'action commun à l'été 2018.

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 donnera lieu à :

- une meilleure concertation régionale;
- des priorités établies par les régions;
- un chapitre pour chacune des régions;
- un gouvernement au service des régions.

Les priorités de chaque région constituent un chapitre à part entière de la Stratégie. Au besoin, elles pourront être révisées à compter de 2019. C'est un réel partenariat que le gouvernement du Québec propose aux élus régionaux pour des communautés attrayantes et rayonnantes.

« Si on veut travailler véritablement en partenariat avec les régions, il faut changer l'approche et la culture même au sein de l'appareil gouvernemental. Le rôle du gouvernement, c'est de faire avancer les priorités des régions. Québec sera désormais au service des régions : les régions aux commandes ! »

– Martin Coiteux

Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Ministre de la Sécurité publique
Ministre responsable de la région de Montréal